

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 mars 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LA DÉCLARATION SUR LA MORALITÉ DE LA RECHERCHE

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, le 18 mars 1983, le *Citizen* d'Ottawa rapportait les propos suivants du chef du Conseil national de recherches du Canada: «L'homme est un être moral, en conséquence son action est nécessairement morale.» Il ajoutait que les scientifiques ne doivent pas s'arrêter à des considérations morales dans leurs travaux.

La société doit s'intéresser à la moralité de la recherche scientifique et nous, en tant que législateurs, avons également un rôle à jouer. Nos scientifiques, madame le Président doivent toujours se soucier des conséquences morales de leurs recherches. Sinon, aussi bien accepter d'emblée les expériences horribles et ignobles qui ont été effectuées tout au long de l'histoire.

Nous devons tous assumer la responsabilité de nos actes, que nous soyons scientifiques, législateurs ou simples citoyens.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LES AUDIENCES RELATIVES AU PROJET PILOTE DANS
L'ARCTIQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, il y a quelques mois, l'Office national de l'énergie suspendait ses audiences sur la question du projet pilote dans l'Arctique sous prétexte que ses auteurs n'avaient aucun marché assuré pour leur gaz. Puis-je à l'instar du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) recommander instamment la reprise des audiences?

Si ce projet pilote est mené à bonne fin, il créera de nombreux emplois indispensables au Canada et contribuera à accroître sensiblement les revenus tirés de nos exportations. La possibilité d'un délai prolongé doit sûrement nuire aux négociations avec des clients étrangers au sujet de ventes.

L'Office national de l'énergie devrait examiner les nombreux aspects du projet qui n'ont en réalité rien à faire avec les clients. Par exemple, il pourrait voir si le gaz en provenance de l'Arctique constitue ou non un excédent pour le Canada, mettre au point des méthodes sûres de production et de transport, s'assurer des voies navigables dans le Nord, dissiper les inquiétudes au sujet de problèmes écologiques et accroître au maximum les avantages que doit en retirer le Canada, notamment dans les régions septentrionales, avantages sur lesquels on pourra compter quel que soit le client.

Quand la priorité nationale doit être la relance de l'économie canadienne . . .

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA GRENADE—LA MENACE À LA SÉCURITÉ

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, mercredi soir dernier, le président Reagan a accusé la Grenade d'être un de trois pays des Antilles à s'équiper d'armes et d'installations soviétiques. A l'appui de cette accusation, il a montré une photographie aérienne du nouvel aéroport international de la Grenade en construction et il a déclaré qu'elle avait été prise d'un avion-espion américain.

Comme tout le monde le sait, la Grenade construit un aéroport international pour stimuler l'une de ses principales industries, le tourisme. La société britannique Plessey Airports participe à l'entreprise en vertu d'un contrat de six millions et demi de dollars, et la France, la Finlande et le Venezuela ont aussi promis leur aide. La piste d'atterrissage, que le président Reagan trouve trop longue pour les seuls besoins légitimes de la Grenade, est même plus courte que les pistes des aéroports des Bahamas, de Curaçao, de la République dominicaine, de la Guadeloupe, de la Martinique, de Porto Rico, de Trinidad et de la Barbade.

Compte tenu des nombreuses invasions que les États-Unis ont appuyées dans des pays de la région des Caraïbes, tels le Guatemala, la République dominicaine, Cuba et le Nicaragua, et des opérations navales américaines dans cette même région, la Grenade s'inquiète à juste titre des interventions bruyantes du président.

Je prie donc le gouvernement canadien de se prononcer publiquement contre toute ingérence américaine dans les affaires souveraines de la Grenade et d'assurer ce pays de notre appui en pareil cas.

* * *

[Français]

L'AIDE GOUVERNEMENTALE

LE REFUS DU QUÉBEC DE PARTICIPER AU PROGRAMME RELAIS

M. Jean Lapierre (Shefford): Madame le Président, je profite des dispositions de l'article 21 du Règlement pour transmettre à la Chambre et à la population canadienne mon désarroi au sujet du refus du gouvernement du Québec de participer au programme RELAIS. Comme on le sait, dans toutes les circonscriptions au Québec, des centaines de chômeurs, et même des milliers dans certains cas, ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et se retrouvent maintenant aux prises avec l'aide sociale. Pour les jeunes, cela représente \$147